



Macon, mardi 21 mars 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/00780

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°BSCD/2023/025 du 21 mars 2023

Manifestation nautique et activités nautiques**Régates à la Voile à Mâcon Nord****Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 02/04/2023 de 11:00 à 16:00

o Saône

entre les pk 82.500 (aval du port de plaisance de Mâcon) et pk 83.700 (sud de l'île Palme) - Toute la largeur de la voie

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 02/04/2023 de 11:00 à 16:00

o Saône

entre les pk 82.200 (Accès au canal de dérivation) et pk 84.000 - Toute la largeur de la voie

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 02/04/2023 de 11:00 à 16:00

o Saône

entre les pk 82.200 (Accès au canal de dérivation) et pk 84.000 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Le Club de Voile mâconnais organise des régates à la voile "Championnats de Ligue de Bourgogne Franche-Comté" entre l'aval du port de plaisance de Mâcon (PK 82.500) et le sud de l'île Palme (PK 83.700) en rive droite et en rive gauche de la Saône. Les mises à l'eau auront lieu en rive droite au niveau de la cale publique sur la Saône (PK 82.900). **Les usagers de la voie d'eau doivent observer une vigilance particulière, adapter leur vitesse, éviter les remous dans le secteur indiqué et rester à l'écoute du réseau VHF (canal 10).** Deux bateaux de sécurité seront positionnés à l'amont et à l'aval de la zone concernée.

Le stationnement des bateaux et la pratique des sports nautiques sont interdits dans le périmètre de la manifestation.

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :UTI Grande Saône
26, Quai des Marans
71000 MACON
Tél : 03 85 39 91 91

03/04/2023

Par délégation

Signé

Sylvain CIERNIAK